

Annexe XXI

Formulaire relatif aux demandes d'émettre des gaz à effet de serre spécifiés en application du décret du 10 novembre 2004 instaurant un système d'échange de quotas d'émission de gaz à effet de serre, créant un Fonds wallon Kyoto et relatifs aux mécanismes de flexibilité du Protocole de Kyoto

Ce document est complété uniquement par les exploitants d'au moins une installation et/ou activité classée reprise dans le tableau ci-dessous, dont la capacité, individuelle ou cumulée à celles des autres installations et/ou activités relevant de la même rubrique, dépasse, dans un même établissement, la valeur seuil (s'il en existe une) citée dans ce même tableau.

TABLEAU I

Installations et activités
Activités dans le secteur de l'énergie Installations de combustion d'une puissance calorifique de combustion supérieure à 20 MW (sauf déchets dangereux ou municipaux).
Raffineries de pétrole.
Cokeries.
Production et transformation des métaux ferreux Installations de grillage ou de frittage de minerai métallique, y compris de minerai sulfuré.
Installations pour la production de fonte ou d'acier (fusion primaire ou secondaire), y compris les équipements pour coulée continue d'une capacité de plus de 2,5 tonnes par heure.

III. Liste des niveaux de méthode retenus par l'exploitant pour déterminer les variables de calcul

Réf. source(s)	Combustible(s)/ matière(s)	Variables de calcul	Niveau retenu (Nret.)	Justificatif si Nret. < Nmax.	Procédure d'échantillonnage et d'analyse
		Données d'activité		Annexe n°	description succincte des équipements de mesure en Annexe n°
		Pouvoir calorifique inférieur		Annexe n°	valeur de référence de la Région wallonne laboratoire agréé fournisseur exploitant (normes reconnues) autre → Annexe n°
		Facteur d'émission		Annexe n°	valeur de référence de la Région wallonne laboratoire agréé fournisseur exploitant (normes reconnues) autre → Annexe n°
		Composition (si bilan massique)		Annexe n°	laboratoire agréé fournisseur exploitant (normes reconnues) autre → Annexe n°
		Facteur d'oxydation		Annexe n°	valeur de référence de la Région wallonne
		Facteur de conversion			laboratoire agréé fournisseur exploitant (normes reconnues) autre → Annexe n°
		Fraction de biomasse			laboratoire agréé fournisseur exploitant (normes reconnues) autre → Annexe n°

